



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

| POLICE MUNICIPALE |

Solliès-Pont, le 16 AOÛT 2017

ARRETE

Portant autorisation d'occupation du domaine public et réglementation de la circulation et du stationnement sur les diverses voies de la commune de SOLLIÈS-PONT à l'occasion de la 21^{ème} édition de la fête de la Figue du vendredi 25 août 2017 au dimanche 27 août 2017.

N° Départ : 494/2017/269/PM/DS

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu** | la loi du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, |
Vu | les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales, |
Vu | les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 du Code de la route,
Vu la demande du comité d'organisation de la Fête de la Figue

Considérant que le domaine public sera occupé à l'occasion de la 21^{ème} édition de la fête de la figue,

Considérant Qu'en raison de l'importance de la manifestation, il convient de réglementer l'occupation du domaine public, la circulation et le stationnement sur les différents axes de la commune pour assurer la sécurité tant des participants que des visiteurs,

arrête

Article 1 : La place du Général de Gaulle sera occupée pour un repas avec animation musicale du vendredi 25 août 2017 à 8 heures au samedi 27 août 2017 à 3 heures. Un camion frigorifique sera stationné sur l'allée Georges Durando.

Article 2 : La rue de la République sera occupée à partir de l'intersection de la rue de la République avec le rond-point de l'Olivier jusqu'à la rue Lucien Simon ainsi que la rue Gabriel Péri du vendredi 25 août 2017 à partir de 17 heures au lundi 28 août 2017 à 3 heures. Durant cette même période le stationnement de tout véhicule à moteur y compris les deux roues sera interdit sur ces mêmes axes.

Article 3 : La rue de la République sera également fermée à la circulation lors de l'affluence de visiteurs du rond point de l'Olivier au rond point du Château de 11h00 à 20 h00 les 26 et 27 août 2016 pour laisser libre circulation aux piétons.

Article 4 : Le domaine public sera occupé du samedi 26 août 2017 à partir de 5 heures jusqu'au dimanche 27 août 2017 à 21 heures, le samedi 26 août 2017 un marché est prévu jusqu'à 20h00 pour les stands des exposants, artisans, producteurs, restaurations dans les rues et par diverses animations sur les lieux suivants qui seront interdits à la circulation et au stationnement de tout véhicule y compris les deux roues :

- Place de la Victoire,
- Place du Général de Gaulle,
- Parking Rezzonico(Allée de gauche dans sa totalité pour installation chapiteaux et espace restauration)
- Avenue du Maréchal Juin à partir du pont jusqu'au croisement de Rue de la Serre et Avenue de La liberté
- Allée Georges Durando,
- Rue de la République du rond point de l'Olivier jusqu'à l'avenue des Aiguiers
- Allée du Presbytère,
- Rue Gabriel Péri
- Avenue de la Liberté,
- Square de la place du Général Gardanne
- Rue Marie-Christine Blachas jusqu'à la traverse
- Rue Georges Cisson jusqu'à la traverse,
- Rue Pierre Brossolette qui sera pour l'occasion en double sens,
- Square Brun (voir maquette)

Article 5 : Les habitants de l'avenue du 6^{ème} RTS partie comprise entre la rue République et rue Marie Christine Blanchas, de la rue Cisson, de la rue Brossolette, de la rue Marie Christine Blachas et de la rue Félix Pey devront avoir évacués leurs véhicules à l'extérieur du périmètre de cette zone le vendredi 25 août 2017 avant 19h00.

Article 6 : Le pont de la Serre sera interdit à la circulation du vendredi 25 août 2017 à 8 heures au dimanche 27 août 2017 à 21 heures.

Article 7 : Le domaine public sera occupé par alternance le temps du défilé de charrettes et de voitures anciennes le samedi 26 août 2017 de 9 heures à 13 heures dans les rues de la commune, le défilé empruntera le parcours suivant :

- Départ du château
- Rue de la République
- Avenue des Aiguiers
- Avenue du Maréchal Juin
- Avenue de la Liberté

Rue de la République et arrivée au château.

Un défilé de confréries débutera le dimanche 27 août 2017 également du château en direction de l'église à 09h00 en empruntant la rue de la République et le retour sera à 12h00, départ de l'église en direction du château.

- Article 8 :** Le domaine public sera occupé le vendredi 25 août 2017, place du Général de Gaulle par une animation musicale à partir de 17h00 et ce jusqu'à la fin des festivités.
- Article 9 :** Le parking Autran sera interdit au stationnement à tout véhicule y compris les deux roues du jeudi 24 août 2017 à 14heures au dimanche 27 août 2017 à 21heures.
- Article 10 :** Le stationnement sera interdit sur le parking employés pour l'installation de chapiteaux du jeudi 24 août 2017 à 8 heures au lundi 28 août 2017 à 8 heures.
- Article 11 :** Les déviations seront matérialisées par des panneaux règlementaires et mis en place par les services techniques de la commune.
- Article 12 :** Pour les véhicules arrivant de CUERS et se rendant vers LA FARLEDE, les véhicules emprunteront le rond point des Terrins, l'avenue des Sénès, le Rond point de l'Enclos, l'avenue des Oiseaux, et les Maréchaux.
- Article 13 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.
- Article 14 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté municipal et tout véhicule stationné en infraction sera passible d'une contravention et pourra être mis en fourrière.
- Article 15 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
 - Monsieur le responsable de service de la police municipale de SOLLIES PONT
 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de LA FARLEDE.
- Article 16 :** Pour information et respect des dispositions :
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
 - Monsieur l'adjoint au maire délégué au domaine public
 - Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
 - Madame la présidente du comité des fêtes et de la culture de Solliès-Pont
 - Madame DUCEAU, présidente du comité d'organisation de la fête de la Figue
 - Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié. |

Docteur André Garron

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le

